

*Marché Santé mentale des personnes détenues :
Prévalence des troubles mentaux chez les personnes détenues et évolution au
cours de la détention*

Aide à la constitution du dossier de réponse

Le dossier est constitué de :

- le règlement de la consultation ;
- attestation sur l'honneur (ci-jointe) ou DC2 ;
- le modèle d'acte spécial de sous-traitance (à remplir, le cas échéant, par le candidat) ;
- le cadre de présentation des références au cours des cinq dernières années ;
- le cadre de présentation des titres d'études et/ou l'expérience professionnelle du candidat et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de la prestation ;
- l'acte d'engagement (document contractuel à renseigner préférablement par le candidat dans le but de faciliter la conclusion du marché) et son annexe financière comportant la décomposition du prix global forfaitaire ;
- le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- le cadre de réponse technique.

Toutes les pièces sont à lire. En outre, certaines pièces sont à renseigner :

- Acte d'engagement
- Annexe technique au CCTP
- Les certificats
- L'acte spécial de sous-traitance (le cas échéant)

L'acte d'engagement est le document qui matérialise la volonté du candidat de répondre à la consultation. Il doit comporter l'identité de celui qui répond (institution, nom du responsable de la structure. Le candidat doit également mentionner le montant du projet de recherche. Ce document doit être daté et signé.

L'annexe technique au CCTP est le document dans lequel le candidat explicite pour chacun des items ses propositions de réponse, sa méthodologie, des données relatives au profil et à l'expérience des chercheurs....Le candidat n'est pas tenu à la dimension des encarts de réponses mais il est attendue une réponse suffisamment claire et concise et sans renvoi dans la mesure du possible.

Les certificats sont les documents à renseigner sur la qualification, l'expérience, la capacité financière...

L'acte spécial de sous-traitance est le document à renseigner s'il envisage à ce stade de sous-traiter une partie de son activité à une autre structure. La sous-traitance totale est prohibée. La sous-traitance peut intervenir à tout moment du marché.

Enfin, doit être joint aux pièces du marché **le projet de recherche** d'une dizaine de pages (annexes non comprises). Seront mentionnées les références théoriques auxquelles il sera fait appel et distingués, parmi celles-ci, les travaux sur lesquels les chercheurs comptent particulièrement

s'appuyer. L'objet même de la recherche sera défini avec précision et le dispositif méthodologique (hypothèses, objectifs, approches ...) devra être exposé en détail. Les données nécessaires à l'étude devront être présentées selon leur nature, leur mode de recueil et les principes de leur exploitation. Les conditions d'accès au terrain seront explicitées. Il conviendra d'exposer les différentes phases d'exécution de la recherche. Leur durée ainsi que celle, globale, de la recherche, devront faire l'objet d'une évaluation précise. La durée de la recherche devra être explicitement mentionnée.

Les candidatures doivent être déposées sur le lien suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>